

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2025**

*Le vingt-cinq août deux mil vingt -cinq à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie- Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 07 août 2025.*

*Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Alexandre GAUTHIER, Richard FRANCE, Jérôme NAMOURIC, Laure DUMAZEL, Eloïse POLLAUD METRAL.*

*Excusés : Aude REMY, Fabrice VERSINI*

*Absentes : Raphaëlle ROSSI, Sophie FAVRE.*

*Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.*

**Point unique : Travaux de rénovation de l'éclairage public (tranche 2) : demande de fonds de concours à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné**

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'il a, par délibération du 06 mars 2024, validé le plan de financement relatif à la rénovation du parc d'éclairage public, en collaboration avec TE38.

Elle rappelle qu'il correspond à la deuxième phase de travaux de remplacement des luminaires par des équipements leds, jugés nécessaires à l'issue de diagnostic de l'éclairage public réalisé en 2022.

Une contribution aux investissements d'un montant de 20 000 € étant demandée à la commune en 2025 (pour un montant total de 43 200 € HT de travaux), il est proposé au conseil municipal de solliciter la communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours annuel, dont le montant s'élève pour Rochetoirin à 6 587 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite la communauté de communes des vals du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours 2025 pour le financement de sa participation à la deuxième phase des travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.